



Fin de pret pour achat immobilier et apport investi

Par **leo59**, le **21/06/2012** à **18:53**

Bonjour,

Nous avons signé un compromis de vente immobilier en novembre 2011, a ce jour rien n'est signer car on a rencontrer enormement de probleme avec le propriétaire. Une procedure de mise sous curatelle du propriétaire est en cours.

Notre pret immobilier prend fin le 30 juin 2012, nous avons un apport investit dans ce pret.

Sommes nous dans l'obligation de refaire une demande de pret?

Si oui, doit on forcément reinvestir notre apport dans le pret (sachant que le montant de notre apport est mentionné dans le compromis de vente)?

De plus je souhaiterai savoir si un refus de pret suffit pour annuler un acte de vente? Si oui, aurions nous les frais d'agence ainsi que les frais de notaire a payer?

Nous attendons désespèremment votre reponse

merci d'avance

Bien a vous